



NTIC ET DROIT DU TRAVAIL : SECURISER LES PRATIQUES

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT,
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Durée :
1 Jour (7 heures)

Date et horaires :
A définir
sur mesure

Lieu :
Dans vos locaux
Ou au cabinet

Coût :
Devis individualisé
Préparé à la demande

PUBLIC

DRH, responsables et
gestionnaires RH

Chefs d'entreprise, Directeurs
d'établissement

Tous managers

CONTACT

Le Premium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les risques liés à l'usage des NTIC par les salariés et connaître les mesures préventives à prendre

Savoir réagir face à un usage abusif des NTIC par un salarié

Connaître les pouvoirs de contrôle de l'employeur

Gérer l'utilisation des NTIC par les représentants du personnel

PROGRAMME

MATIN : LES BASES JURIDIQUES

NTIC, embauche et exécution du contrat de travail

- L'introduction de nouvelles technologies dans l'entreprise : les règles du jeu
- Embauche, internet et réseaux sociaux
- Le nouveau régime du Télétravail
- Les enjeux de la télédisponibilité

L'encadrement de l'usage des ressources informatiques par les salariés

- D'une faculté à une obligation
- Le droit d'accès aux données du salarié : les règles du jeu
- Le droit de sanctionner l'usage abusif des NTIC : état de la jurisprudence

La cybersurveillance des salariés

- Contrôles et écoutes téléphoniques
- Vidéosurveillance
- Géolocalisation
- Traçage des navigations internet
- Biométrie

NTIC et preuve prud'homale : état de la jurisprudence

Réseaux sociaux, blogs et liberté d'expression des salariés

- Les droits et pouvoirs de l'employeur
- Panorama de jurisprudence

NTIC et représentation du personnel

- Le vote électronique aux élections professionnelles
- L'usage du mail, de l'intranet et des réseaux sociaux par les IRP

APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.